

Eco-exemplarité des collectivités : Mutualisation d'un broyeur à végétaux.

Smictom Plaine Dijonnaise

Maison de l'Intercommunalité

Impasse Arago, Bp 5

21110 Genlis

[Voir le site internet](#)

Simon Deleyrolle

prevention@smictom-plainedijonnaise.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise assure la gestion de quatre déchèteries sur son territoire. Le Syndicat enregistre des tonnages collectés très important sur son réseau de déchèterie puisque la moyenne collectée s'élève à environ 12 500 tonnes pour 30 000 habitants soit une moyenne supérieure à 410 kg/hab/an. La collecte et le traitement des déchets verts représente plus de 40% des déchets déposés, soit plus de 5125 T/an, pour un coût moyen d'exploitation supérieur à 300 000€/an.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Dans le cadre des actions "Eco-exemplarité des collectivités" et de la "sensibilisation au compostage et au jardinage naturel" le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise a souhaité acquérir un broyeur à végétaux, qui est mis à disposition des communes membres du territoire syndical. Cette acquisition comporte plusieurs objectifs :

- **Répondre au besoin des communes** : 16 communes sur 29 ne disposent pas de broyeurs à végétaux
- **Mutualisation du matériel** : L'idée est à terme d'espérer la multiplication d'actions intercommunales et créer une dynamique entre les agents des communes, afin d'optimiser un service ou l'utilisation de matériel.
- **Sensibilisation des usagers** : Informer des bonnes pratiques en termes de jardinage au naturel (via le broyat). Les communes réalisent des journées de broyage où les particuliers peuvent emmener leurs branchages et repartir avec leurs broyats.

Résultats quantitatifs

Une convention de prêt du broyeur à végétaux a été passée entre les communes du territoire Syndical et le SMICTOM. Depuis l'achat du broyeur (Novembre 2015) 10 communes se sont engagées, les autres suivront prochainement. 20 agents communaux représentant 11 communes ont reçu une formation afin d'utiliser le broyeur dans les meilleures conditions.

Résultats qualitatifs

Les agents communaux sont satisfaits du matériel choisi (broyeur Timberwolf 230 DHB), qui répond à leurs attentes en termes de sécurité/rendement.

MISE EN OEUVRE

Planning

Septembre 2014 : Début de la réflexion sur l'achat et la mutualisation d'un broyeur

Octobre 2014 : Enquête auprès des 29 communes sur leurs besoins en terme de gestion des déchets verts.

Mars 2015 : Constitution du marché et publication

Juin 2015 : Analyse des offres, démonstration de broyeur

Septembre 2015 : Réalisation de la convention de prêt du broyeur

Novembre 2015 : Achat du broyeur + formation des agents communaux

Décembre 2015 / Janvier 2016 : Conventionnement avec les Mairies + mise en place du planning de location.

Moyens humains

SMICTOM :

- Technicien en charge des déchèteries
- Animateur du Programme Local de Prévention des déchets

Moyens financiers

29 493€ (achat du matériel et temps passé par les techniciens), une partie de l'achat du broyeur a été subventionné par l'ADEME.

Partenaires mobilisés

ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Action qui convient pour pallier un manque des services communaux en terme d'équipement de broyage.

Difficultés rencontrées

Mutualisation avec les communes via leurs services techniques.

Recommandations éventuelles

Privilégiez l'achat d'un broyeur facile d'utilisation en d'entretien, formez correctement les différents utilisateurs, et assurez un suivi du matériel en interne.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté